



Conseil économique et social

Distr. limitée
1^{er} août 2023
Français
Original : anglais
Anglais, espagnol et français
seulement

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Deuxième session ordinaire de 2023

5-8 septembre 2023

Point 4 a) de l'ordre du jour provisoire*

Descriptif de programme de pays

Burundi

Résumé

Le présent descriptif de programme de pays pour le Burundi est soumis au Conseil d'administration pour examen et adoption selon la procédure d'approbation tacite lors de la présente session. Le descriptif de programme de pays inclut une proposition de budget indicatif global d'un montant de 39 600 000 dollars à imputer sur les ressources ordinaires, dans la limite des fonds disponibles, et de 114 500 000 dollars à imputer sur les autres ressources, sous réserve de la disponibilité des contributions à des fins spéciales, pour la période 2024–2027.

* [E/ICEF/2023/24](#).

Note : La version française du présent document a été établie dans son intégralité par l'UNICEF.



Fondements du programme

1. Le Burundi fait partie des pays les plus densément peuplés d'Afrique : sa population est estimée à 12,8 millions d'habitants¹, dont 80 % travaillent dans le secteur agricole². La croissance démographique du pays est rapide, et le taux de fertilité est estimé à 5,2 enfants par femme³. Au total, les enfants représentent 47 % de la population⁴.

2. Avec un produit intérieur brut s'élevant à 221 dollars par habitant, la majeure partie de la population vit dans la pauvreté. Le taux de pauvreté monétaire touche 51,4 % de la population, tandis que le taux de pauvreté multidimensionnelle touche 53,1 % de la population⁵. Au total, 64 % des enfants souffrent d'au moins trois types de privations liées à l'alimentation, la santé, l'eau, l'assainissement, le logement, l'éducation ou la protection de l'enfance⁶. L'impact socioéconomique de la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19), des chocs climatiques et des flambées épidémiques, notamment de choléra, ne font qu'aggraver une situation économique déjà difficile, notamment pour les plus vulnérables. En 2021, le Burundi occupait la 187^e place sur 191 pays du classement de l'indice de développement humain⁷.

3. Les enfants burundais sont extrêmement vulnérables aux changements climatiques : le Burundi occupe la 165^e place sur 182 pays du classement de l'indice global d'adaptation de Notre-Dame (Notre Dame Global Adaptation Index, ND-GAIN)⁸. Le risque accru d'exposition aux tempêtes, aux inondations, aux glissements de terrain ou aux sécheresses de forte intensité pèse sur les services sociaux de base et sur la sécurité alimentaire. Alors que le Burundi s'est engagé à réduire ses émissions de dioxyde de carbone de 12,6 %⁹, l'indice ND-GAIN classe le pays au 18^e rang des pays les moins à même de mobiliser des investissements en vue de déployer des mesures d'adaptation¹⁰.

¹ Institut de statistiques et d'études économiques du Burundi (ISTEEBU), *Projections démographiques au niveau communal*, 2020. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.insbu.bi/wp-content/uploads/2023/04/PROJECTIONS-COMMUNALES-020620-rapport-VF.pdf>.

² Banque mondiale, « La Banque mondiale au Burundi ». Disponible à l'adresse suivante : www.banquemondiale.org/fr/country/burundi/overview.

³ Banque mondiale, « Taux de fertilité, total (naissances par femme) – Burundi ». Disponible à l'adresse suivante : <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SP.DYN.TFRT.IN?locations=BI>.

⁴ ISTEEBU, *Projections démographiques au niveau communal*, 2020.

⁵ ISTEEBU, *Rapport de l'enquête intégrée sur les conditions de vie des ménages au Burundi (EICVMB, 2019-2020)*, 2021. Disponible à l'adresse suivante : http://www.isteebu.bi/wp-content/uploads/2023/01/EICVMB_Rapport-final_Profil-et-d%EF%BF%BDterminants-de-la-pauvrete_2021-1.pdf.

⁶ Institut national de la statistique du Burundi (INSBU), Social Policy Research Institute et UNICEF, *Multidimensional and Monetary Poverty among Children in Burundi: Final report* (Pauvreté multidimensionnelle et monétaire chez les enfants au Burundi : rapport final). Décembre 2022. Disponible en anglais à l'adresse suivante : www.unicef.org/burundi/media/3791/file/Multidimensional%20and%20monetary%20poverty%20among%20children%20in%20Burundi.pdf.

⁷ Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), *Rapport sur le développement humain 2021-2022*.

⁸ University of Notre Dame, « ND-GAIN country index » (Indice global d'adaptation de Notre-Dame), 2020. Disponible en anglais à l'adresse suivante : <https://gain.nd.edu/our-work/country-index/rankings>.

⁹ Burundi, *Contribution déterminée au niveau national 2020*, annexe, juillet 2021. Disponible à l'adresse suivante : <https://unfccc.int/sites/default/files/NDC/2022-06/CDN%20%20Burundi%20ANNEXE%201.pdf>.

¹⁰ « ND-GAIN country index », 2020.

4. L'arrivée au pouvoir d'un nouveau gouvernement en 2020, la transition progressive vers la stabilité politique et des interactions accrues avec la communauté régionale et internationale insufflent une dynamique de paix et de développement dans le pays. Entre 2018 et 2022, le nombre total de personnes ayant besoin d'une aide humanitaire a baissé, passant de 3,6 millions à 1,8 million de personnes, et le nombre de déplacés dans leur propre pays a diminué, passant de 127 832 à 83 588¹¹. Les catastrophes naturelles liées aux changements climatiques ont représenté environ 84 % des déplacements au sein du pays en 2021¹². En outre, le pays accueille 85 000 réfugiés, regroupés principalement dans des camps¹³, et plus de 200 000 réfugiés burundais ont été rapatriés depuis 2017, dont 21 788 en 2022.

5. Malgré la ratification de la Convention relative aux droits des personnes handicapées en 2014, les besoins des enfants handicapés restent souvent négligés dans les politiques et les programmes. La stigmatisation, le rejet, le manque de sensibilisation et l'accès insuffisant à des services adaptés à leurs besoins empêchent les enfants handicapés de jouir de leurs droits.

6. Bien que l'allocation budgétaire absolue dont bénéficient les secteurs sociaux centrés sur les enfants ait augmenté ces dernières années, le pourcentage de budget alloué aux principaux secteurs sociaux comme la santé, l'éducation, la protection sociale, la protection de l'enfance, et l'eau, l'assainissement et l'hygiène (EAH) a diminué, passant de 50,6 % en 2021-2022¹⁴ à 36,6 % des dépenses publiques en 2022-2023¹⁵. Respectivement, 14,8 et 9,6 % du budget national sont consacrés à l'éducation et à la santé en 2022-2023. Les allocations budgétaires actuelles sont insuffisantes pour répondre aux besoins de la population, compte tenu de sa croissance rapide.

7. Les enfants entre 0 et 6 ans sont parmi les plus vulnérables et souffrent d'importantes privations. Entre 2017 et 2021, le taux de mortalité chez les enfants de moins de 5 ans a baissé, passant de 62 à 53 décès pour 1 000 naissances vivantes¹⁶. Les infections respiratoires aiguës, le paludisme, la diarrhée et la malnutrition sont les principales causes de décès. Les progrès en matière de mortalité néonatale sont limités : les chiffres sont passés de 22,4 à 20,9 décès pour 1 000 naissances vivantes au cours de la période susmentionnée¹⁷. Cela est lié à une amélioration lente de la fourniture de soins de qualité. Les établissements de santé assurent 87,4 % des accouchements¹⁸, mais le taux de consultation postnatale n'excède pas 51,1 %¹⁹, car

¹¹ Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires, *Humanitarian Transition Plan* (Plan de transition humanitaire), 2023.

¹² Organisation internationale pour les migrations, *Rapport des déplacements internes*. Disponible à l'adresse suivante : <https://dtm.iom.int/reports/burundi-%E2%80%94-rapport-de-d%C3%A9placement-interne-juillet-2021>.

¹³ Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, « Burundi ». Mai 2022. Disponible en anglais à l'adresse suivante : <https://reporting.unhcr.org/document/2538>.

¹⁴ Ibid.

¹⁵ UNICEF, « National Budget Brief » (Synthèse budgétaire), 2022–2023. Disponible en anglais à l'adresse suivante : https://www.unicef.org/burundi/media/2866/file/3_ENG_Analysis_State_Budget%202022-2023.pdf.

¹⁶ Groupe interorganisations des Nations Unies pour l'estimation de la mortalité juvénile, « Child mortality and stillbirth estimates » (Estimation de la mortalité infantile et de la mortinatalité), janvier 2023. Disponible en anglais à l'adresse suivante : <https://childmortality.org>.

¹⁷ Ibid.

¹⁸ Burundi, Ministère de la santé publique et de la lutte contre le sida, Direction générale de la planification, Direction du système national d'information sanitaire, *Annuaire des statistiques sanitaires 2020*. Disponible à l'adresse suivante : http://minisante.bi/wp-content/uploads/annuaire_statistiques/Annuaire%20Statistique%202020.pdf.

¹⁹ Burundi, *Troisième enquête démographique et de santé au Burundi 2016-2017, indicateurs clés*. Mai 2017. Disponible à l'adresse suivante : <http://www.unicef.org/esa/media/5941/file/UNICEF-Burundi-Third-DHS-Summary-2017-FR.pdf>.

la moitié des établissements en question ne dispose pas du personnel et de l'équipement suffisants. Malgré une bonne couverture vaccinale nationale (94 %²⁰) chez les nourrissons (entre 0 et 11 mois), des portions d'enfants non vaccinés continuent de provoquer des épidémies occasionnelles de rougeole ou encore, comme début 2023, des cas de poliovirus dérivés d'une souche vaccinale. Seuls 30 % des établissements de santé disposent de services de base d'approvisionnement en eau potable, et 52 % seulement disposent de services d'assainissement de base²¹.

8. Le taux de retard de croissance chez les enfants de moins de 5 ans stagne à environ 56 % depuis plus de dix ans. Il s'agit du taux le plus élevé au monde, et peu de progrès pour y remédier ont été accomplis²². Les causes en sont les maladies récurrentes, l'insécurité alimentaire, le manque d'accès à des aliments nutritifs et les modes d'alimentation inadaptés des enfants (seuls 13,3 % des enfants entre 6 et 23 mois ont accès à un apport alimentaire minimal acceptable)²³, une mauvaise alimentation maternelle, la pauvreté des ménages, le faible accès à l'eau potable (58 % de la population ont accès à de l'eau de boisson dans un rayon de 30 minutes de marche²⁴) et à l'assainissement (46 % de la population bénéficie d'un meilleur accès à des installations sanitaires²⁵), et le manque de services de santé de bonne qualité. La lutte contre la malnutrition doit s'appuyer sur une approche plus globale des différents secteurs et communautés.

9. Le taux d'enfants de moins de 5 ans dont l'état civil est enregistré à la naissance a augmenté, passant de 75,2 % en 2010 à 84 % en 2016-2017. Cependant, 34 % des enfants de moins de 5 ans n'ont pas de certificat de naissance²⁶ en raison des coûts administratifs, de l'éloignement des centres d'état civil ou d'une éventuelle perte de document pendant les déplacements forcés.

10. Les jeunes enfants manquent de stimulation précoce, en raison du manque de sensibilisation de leurs parents à son importance, du fardeau domestique des personnes ayant la charge des enfants et des modes de subsistance, qui laissent peu de place à la parentalité. De plus, seuls 13,4 % des enfants d'âge préscolaire fréquentent²⁷ le système préscolaire. La plupart des établissements préscolaires sont privés, situés en zones urbaines et inabordables pour les familles pauvres. L'éducation préscolaire représente 0,03 % des fonds alloués à l'éducation²⁸.

11. Le taux net de scolarisation dans l'enseignement de base est de 88,4 %, et la parité filles-garçons est respectée. Cependant, des disparités importantes en matière de scolarisation persistent chez les enfants des zones rurales, qui représentent 90 % de ceux qui n'ont jamais fréquenté l'école²⁹, chez les enfants du quintile le plus

²⁰ Organisation mondiale de la Santé (OMS), « Immunization Dashboard Burundi » (Tableau de bord vaccinal du Burundi). Disponible en anglais à l'adresse suivante : <https://immunizationdata.who.int/pages/profiles/bdi.html>.

²¹ Programme commun OMS/UNICEF de suivi de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement et de l'hygiène, 2022. Disponible en anglais à l'adresse suivante : <https://washdata.org/data/household#!/bdi>.

²² Burundi, Ministère de la santé publique et de la lutte contre le sida, et Ministère des finances, du budget et de la planification économique, « Enquête nationale sur la situation nutritionnelle et la mortalité au Burundi en 2022 ».

²³ Ibid.

²⁴ Ibid.

²⁵ Programme commun OMS/UNICEF de suivi de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement et de l'hygiène, 2022.

²⁶ *Troisième enquête démographique et de santé au Burundi, 2017*.

²⁷ Ministère de l'éducation nationale et de la recherche scientifique, *Annuaire statistique scolaire 2020-2021*. Disponible à l'adresse suivante : http://www.isteebu.bi/wp-content/uploads/2023/01/MENRS_Annuaire_Stat_TOME1_2020_2021preface.pdf.

²⁸ UNICEF, *National Budget Brief, 2021-2022*.

²⁹ Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), *Burundi –*

pauvre³⁰ et chez les enfants handicapés, qui sont sous-représentés dans l'éducation de base, à hauteur de seulement 0,4 % de la population scolaire totale³¹. Chaque année, près de 10 % des 2,7 millions d'élèves du cycle primaire arrêtent l'école³². Le taux d'achèvement du primaire stagne à 50 %, et les filles ont de meilleurs résultats que les garçons³³. Les élèves burundais n'ont pas un bon niveau scolaire, plus particulièrement dans les domaines littéraires : 15 % atteignent un niveau suffisant en kirundi, contre 55 % en mathématiques en deuxième année d'éducation de base. Seuls 2 % des élèves atteignent un niveau suffisant en français en quatrième année³⁴. Les conditions d'apprentissage restent médiocres, avec un ratio estimatif enseignant-élèves moyen de 52³⁵. Dans l'ensemble, 55 % des écoles ne disposent pas de latrines et 54 % ne disposent pas de points d'eau³⁶. Peu de filles ont accès à des produits d'hygiène menstruelle ou à des informations sur le sujet.

12. Au total, 90 % des enfants entre 1 et 14 ans ont été victimes de formes de violence et 31 % des enfants entre 5 et 17 ans travaillent³⁷. Plus d'une fille sur dix entre 15 et 19 ans a été victime de violence sexuelle³⁸. Les causes principales sont la pauvreté des ménages et les normes sociales et de genre usuelles. En 2021, on estimait que 7 000 enfants étaient à la rue, dont 90 % de garçons³⁹. Entre février 2022 et février 2023, plus de 400 enfants étaient incarcérés⁴⁰. Les services de protection de l'enfance sont inadaptés, il existe des lacunes législatives en la matière et les budgets qui leur sont alloués sont faibles.

13. Les inégalités de genre qui commencent dès la petite enfance s'accroissent pendant l'adolescence. Les probabilités de terminer le cycle secondaire sont plus élevées pour les garçons (21 %) que pour les filles (15 %) ⁴¹. Au cours de l'année 2019-2020, plus de 1 200 grossesses ont été comptabilisées chez les élèves de sexe féminin. Les grossesses des adolescentes sont souvent les conséquences de pratiques sociales néfastes, de la violence et de l'exploitation sexuelle, du manque de connaissances concernant la santé sexuelle et reproductive, et du manque d'accès à des informations et des services de santé procréative et sexuelle. La prévalence du VIH est plus élevée chez les femmes (1,2 %) que chez les hommes (0,7 %) ⁴², tandis que les adolescents entre 15 et 19 ans représentent 29 % des 2 043 nouvelles infections en 2021 ⁴³. Le taux

Analyse du secteur de l'éducation 2021. Bureau pour l'Afrique de l'Institut international de planification de l'éducation, UNESCO, 2021. Disponible à l'adresse suivante :

<https://dakar.iiep.unesco.org/ressources/burundi-analyse-du-secteur-de-leducation-2021>.

³⁰ Ibid.

³¹ Ministère de l'éducation nationale et de la recherche scientifique, *Annuaire statistique scolaire 2020-2021*.

³² Ibid.

³³ Ibid.

³⁴ Ministère de l'éducation nationale et de la recherche scientifique, *Compétences et facteurs de performance des élèves burundais de 2^e et 4^e année (situation de référence) – Projet d'appui à l'amélioration des apprentissages en début de scolarité*, 2020. Disponible à l'adresse suivante : https://crdes.sn/assets/publications/Rapport_Final_paadesco.pdf.

³⁵ UNESCO, *Burundi – Analyse du secteur de l'éducation 2021*.

³⁶ Enquête nationale sur la situation nutritionnelle et la mortalité au Burundi en 2022.

³⁷ *Troisième enquête démographique et de santé au Burundi*, 2017.

³⁸ Ibid.

³⁹ Ministère de la solidarité nationale, des affaires sociales, des droits de la personne humaine et du genre, « Stratégie nationale de prévention du phénomène des enfants en situation de rue et des adultes mendiants ainsi que leur réintégration communautaire », 2021.

⁴⁰ Ministère de la justice, rapports sur la situation en détention, 2022-2023.

⁴¹ *Burundi – Analyse du secteur de l'éducation 2021*.

⁴² *Troisième enquête démographique et de santé au Burundi*, 2017.

⁴³ Burundi, Ministère de la santé, *Rapport annuel du programme national de lutte contre le sida et les infections sexuellement transmissibles*, 2021. Août 2022. Disponible à l'adresse suivante : http://minisante.bi/wp-content/uploads/pnls/RAPPORT%20ANNUEL%202021_PNLS-IST.pdf.

de transmission du VIH de la mère à l'enfant reste élevé (15 %), alors que la couverture du traitement antirétroviral pédiatrique est très faible (32 %)⁴⁴. Peu d'établissements de santé peuvent prodiguer des soins de santé sexuelle et reproductive ainsi qu'une aide psychosociale et un soutien en matière de santé mentale aux adolescents et aux jeunes.

14. Entre 2019 et 2021, le taux brut de scolarisation au secondaire des adolescents entre 16 et 18 ans a diminué, passant de 33,7 % à 29,2 %. Dans les zones rurales, seulement 26 % accèdent au cycle secondaire, contre 53 % dans les zones urbaines⁴⁵. L'inadéquation entre les besoins du marché du travail et la formation professionnelle fait que de nombreux jeunes contribuent seulement de manière marginale à l'économie⁴⁶.

15. Les opinions des enfants ont été recueillies dans le cadre de l'élaboration du programme de pays. Elles soulignent l'importance de la protection sociale et mettent en lumière les défis en matière d'accès à la santé, à l'éducation, à l'eau et à l'hygiène menstruelle. Des difficultés d'accès à l'alimentation dues à la hausse des prix ont également été mises en lumière, tout comme le besoin d'un soutien accru en matière d'éducation et de formation professionnelle, ainsi que pour faire face à la violence et à la discrimination.

16. Les enseignements tirés montrent que :

a) Les retards de croissance et l'alimentation des enfants demeurent un problème qui nécessite de mettre davantage l'accent sur des approches multisectorielles s'appuyant sur la mise en place et le renforcement des systèmes de protection sociale et alimentaire ;

b) Les interventions communautaires en faveur du développement de l'enfant doivent s'appuyer sur un ensemble d'interventions multisectorielles intégrées ;

c) L'évolution sociale et la modification des comportements devraient être au centre de tous les programmes, afin de lutter contre les normes discriminatoires et de mettre en œuvre des mesures inclusives et transformatrices de la conception des genres ;

d) La collecte de données utilisant des plateformes numériques est nécessaire pour permettre une prise de décisions plus rapide fondée sur les données probantes.

Priorités du programme et partenariats

17. La vision du programme de pays est que, d'ici à 2027, toutes les filles et tous les garçons entre 0 et 18 ans, et notamment les plus vulnérables, survivent, s'épanouissent, apprennent et acquièrent des compétences pour développer leur potentiel, sont protégés, grandissent dans une pauvreté moindre et sont donc plus à même de participer au développement de leur communauté.

18. Le programme de pays s'aligne sur le Plan national de développement 2018-2027, les politiques sectorielles du Gouvernement du Burundi, l'Agenda 2063 de l'Union africaine et le Plan stratégique de l'UNICEF pour 2022-2025, et respecte les Principaux engagements pour les enfants de l'UNICEF. Il résulte du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable pour 2023-2027, vise à favoriser une société burundaise plus prospère, plus inclusive et plus résiliente aux

⁴⁴ Ibid.

⁴⁵ *Burundi – Analyse du secteur de l'éducation 2021*.

⁴⁶ *Rapport de l'enquête intégrée sur les conditions de vie des ménages au Burundi (EICVMB, 2019-2020)*.

changements climatiques et aux autres types de chocs, et contribue aux cinq priorités stratégiques suivantes :

- a) Des systèmes alimentaires inclusifs et durables ;
- b) Un système de gouvernance renforcé et une économie plus diversifiée et inclusive ;
- c) Un système de protection sociale ;
- d) Un accès équitable à des services sociaux de base de qualité ;
- e) Une meilleure gestion des ressources naturelles et environnementales, et une meilleure préparation et réaction face aux catastrophes climatiques et induites par l'homme.

19. L'UNICEF encouragera les efforts du Gouvernement visant à mettre en œuvre la Convention relative aux droits de l'enfant, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et d'autres traités relatifs aux droits fondamentaux, en soutenant des politiques et des programmes qui visent à élaborer des normes et des systèmes sociaux fondés sur les droits. L'UNICEF luttera contre la discrimination fondée sur le genre et favorisera l'inclusion, en donnant la priorité aux interventions visant à apporter des changements systémiques en faveur d'un impact durable.

20. La théorie du changement prévoit que, si la résilience des familles aux chocs économiques, sanitaires et climatiques est renforcée, si les mécanismes du secteur social distribuent les ressources équitablement en faveur d'un développement durable, si les services de santé, de nutrition, d'éducation, d'approvisionnement en eau, d'assainissement, de protection de l'enfance et de protection sociale fournissent des services intégrés de qualité, notamment aux enfants les plus marginalisés, et si les communautés sont conscientes de leurs droits et de leurs devoirs et participent à la hiérarchisation, à la mise en œuvre et au suivi des solutions de développement, notamment en faisant évoluer leurs attitudes à l'égard des enfants, alors tous les enfants survivront, s'épanouiront et participeront au développement de leur communauté et de leur pays.

21. L'amélioration de la résilience des systèmes et des communautés sera au centre du programme, afin que les interventions humanitaires et de développement se renforcent les unes les autres et contribuent à la mise en place du lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix.

22. En raison du taux élevé de retard de croissance, la priorité sera de mettre en place un ensemble intégré d'interventions au cours des 1 000 premiers jours de vie, afin que les enfants démarrent du mieux possible en matière de survie, de croissance et de développement⁴⁷.

23. L'UNICEF introduira une approche de convergence géographique pour améliorer la prestation efficace des services à l'échelle des communes. Les régions où les taux de privations multidimensionnelles sont les plus élevés d'après l'analyse du chevauchement des privations multiples⁴⁸ auront la priorité ; environ 1,1 million d'enfants bénéficieront d'un ensemble de mesures d'intervention multisectorielle.

⁴⁷ UNICEF, « Cost-Benefit Analysis of Investments in Early Childhood in Burundi: Study report 2021 » (Analyse coûts-avantages des investissements dans la petite enfance au Burundi : rapport d'étude de 2021). L'UNICEF au Burundi, janvier 2022. Disponible en anglais à l'adresse suivante : <https://www.unicef.org/esa/documents/costbenefit-analysis-investments-early-childhood-burundi>.

⁴⁸ INSBU, Social Policy Research Institute et UNICEF, *Multidimensional and Monetary Poverty among Children in Burundi*, 2022.

24. L'UNICEF aura recours à plusieurs stratégies :

- a) Veiller à ce que les budgets nationaux donnent la priorité aux enfants et soutiennent les familles de manière innovante ;
- b) Adopter la convergence programmatique et géographique afin de maximiser l'impact du programme ;
- c) Encourager l'évolution sociale et la modification des comportements afin d'améliorer la demande de services sociaux et de promouvoir des normes favorables, comme la masculinité et la parentalité positives ;
- d) Favoriser la participation des communautés, conformément aux principes de participation, d'inclusion et de responsabilité envers les populations touchées ;
- e) Accroître l'accès à la protection sociale, compte tenu des taux de pauvreté ;
- f) Renforcer les systèmes et mettre en place une programmation sensible aux risques pour améliorer la résilience des communautés et des systèmes sociaux de base face aux changements climatiques et aux autres types de chocs ;
- g) Promouvoir une réponse globale aux besoins des filles (gestion de la santé sexuelle et reproductive ainsi que de l'hygiène menstruelle, éducation de qualité et renforcement des compétences), afin de les protéger des violences et de leur donner les moyens de devenir des adultes en bonne santé et compétentes ;
- h) Défendre les droits des enfants handicapés dans tous les programmes en promouvant des cadres politiques et juridiques tenant compte du handicap, en luttant contre la stigmatisation et la discrimination, et en autonomisant les enfants handicapés ;
- i) Assurer la gestion des données, de la recherche et des connaissances, afin de soutenir la prise de décisions fondée sur les données probantes, l'amélioration continue du programme et l'innovation.

25. Le programme de pays comprendra les six composantes suivantes :

- a) Santé et nutrition ;
- b) Eau, assainissement et hygiène (EAH) ;
- c) Éducation et compétences ;
- d) Protection de l'enfance ;
- e) Politique sociale ;
- f) Efficacité du programme.

Chaque enfant survit, s'épanouit et a accès à une alimentation nutritive, à des services de nutrition de bonne qualité et à des soins de santé primaires de qualité, ainsi qu'à des soins attentifs

26. Cette composante contribuera à la mise en œuvre du Programme national de développement sanitaire, afin que chaque enfant puisse accéder équitablement à des services de santé et de nutrition de bonne qualité.

27. Le soutien de l'UNICEF renforcera la résilience des communautés et leurs capacités à répondre aux besoins sanitaires, nutritifs et de développement des enfants et des adolescents, grâce à une évolution sociale et comportementale insufflée par les groupes de solidarité locaux, les membres de la communauté et les responsables locaux. L'UNICEF encouragera le recours à un ensemble de pratiques familiales essentielles relatives aux besoins de développement de la petite enfance, notamment en matière de santé et de nutrition (y compris des mesures de détection précoce), de

stimulation précoce et d'enregistrement des naissances. L'UNICEF encouragera également la détection précoce des cas de VIH pédiatrique, tout en maintenant les traitements antirétroviraux pour la prévention de la transmission de la mère à l'enfant.

28. L'UNICEF soutiendra le Gouvernement dans ses efforts de renforcement des capacités des agents de santé et d'équipement des groupes sanitaires, afin que des services de nutrition et de santé essentiels de qualité (y compris des soins attentifs) puissent être apportés aux mères, aux nouveau-nés, aux enfants et aux adolescents, notamment des soins liés au VIH/sida destinés aux adolescents. Il s'agira également d'améliorer les structures de soins obstétriques et néonataux.

29. L'UNICEF contribuera à la mise en œuvre d'une approche multi-systémique de la nutrition, qui permettra de lutter contre les causes multisectorielles de la malnutrition sous toutes ses formes. L'UNICEF mettra l'accent sur les systèmes de nutrition et de protection sociale des enfants, des adolescents et des mères, afin de veiller à ce que les enfants puissent accéder à une alimentation nutritive accessible, abordable, acceptable et de haute qualité. L'UNICEF s'attachera à intensifier ses activités de plaidoyer en faveur du renforcement du financement national et extérieur en faveur de la santé et la nutrition ainsi qu'en faveur de l'élaboration de politiques intégrées, de la gestion des connaissances et de la production de données probantes. L'UNICEF participera au renforcement de la chaîne d'approvisionnement nationale, et notamment au renforcement des capacités du personnel chargé de sa gestion, ainsi qu'à la révision du système national d'information sanitaire, afin d'intégrer le principe de suivi décentralisé et de veiller à ce que les efforts plurisystèmes visant à améliorer la nutrition fassent l'objet d'un suivi.

Chaque enfant a accès à des services EAH sûrs et équitables

30. Cette composante contribuera à la mise en œuvre de la stratégie nationale relative à l'eau et à l'assainissement visant à permettre aux adolescents et aux enfants d'accéder (y compris en cas d'urgence) à des services EAH gérés en toute sécurité qui sont résilients au climat, durables et équitables.

31. L'UNICEF aidera à renforcer les capacités des communautés à gérer efficacement les services EAH, grâce à une meilleure gouvernance communautaire. Les communautés seront formées aux mécanismes de reddition de compte et à la gestion durable des services EAH. Les partenariats avec les adolescents et les femmes seront encouragés, afin de trouver des solutions innovantes.

32. L'UNICEF contribuera à améliorer l'accès des enfants et des adolescents à des services EAH sûrs dans leur foyer, dans les établissements de santé et dans les écoles. Le soutien de l'UNICEF comprendra la construction d'infrastructures hydrauliques et d'assainissement résilientes au climat, l'atténuation du fardeau de la collecte d'eau qui incombe aux filles, la défense des besoins des enfants handicapés et la prise en compte des besoins d'hygiène menstruelle des adolescentes. L'UNICEF veillera à ce que les impacts sociaux et environnementaux des infrastructures soient pris en compte.

33. L'UNICEF encouragera l'harmonisation des politiques et des plans sectoriels en soutenant la coordination intersectorielle et en promouvant le rôle stratégique du secteur privé lors de la mise à l'échelle des modèles efficace. L'UNICEF contribuera à faire en sorte que les politiques soient davantage centrées sur les enfants et leur vulnérabilité aux impacts des changements climatiques, et qu'elles soient plus respectueuses des questions du genre et de l'environnement. L'UNICEF soutiendra le Gouvernement et les autres acteurs locaux afin de mobiliser des ressources dans le domaine de l'EAH, notamment en activant des mécanismes de financement

climatique. L'organisation renforcera les capacités de coordination, de planification et de suivi de la mise en œuvre de services EAH durables.

Chaque enfant apprend et acquiert des compétences pour l'avenir

34. Cette composante contribuera à la mise en œuvre du plan pour le secteur éducatif de 2022-2030, afin que les enfants, et plus particulièrement les filles et les plus vulnérables, puissent accéder équitablement à des services préscolaires, scolaires de base et secondaires de bonne qualité.

35. L'UNICEF soutiendra les efforts du Gouvernement destinés à renforcer l'accès des enfants et des adolescents les plus vulnérables à l'éducation préscolaire, scolaire de base et secondaire, grâce à la construction ou à la réhabilitation d'infrastructures scolaires inclusives et adaptées aux changements climatiques. L'UNICEF soutiendra l'élaboration et la mise en œuvre de campagnes de sensibilisation et de mobilisation communautaire en matière d'éducation, de perception des genres, de développement de la petite enfance et d'éducation préscolaire, ainsi que la participation à la gestion des écoles.

36. L'UNICEF travaillera aux côtés du Gouvernement pour instaurer un environnement propice à l'apprentissage, grâce à la fourniture d'outils d'apprentissage et d'enseignement adaptés, et notamment d'enseignement numérique. Le programme soutiendra les efforts visant à prévenir la violence et à lutter contre la violence à l'école, et notamment la violence liée au genre en milieu scolaire, et soutiendra les efforts visant à lutter contre les inégalités liées au genre en matière d'apprentissage. Pour ce faire, il travaillera en étroite collaboration avec le secteur de la protection de l'enfance.

37. L'UNICEF contribuera aux efforts du Gouvernement en matière d'amélioration de l'accès équitable des filles et des garçons, en milieu scolaire et non scolaire, à des parcours d'apprentissage mixtes et souples. Afin d'encourager la participation des adolescents, l'UNICEF soutiendra l'élaboration d'un programme de participation communautaire et volontaire visant à favoriser la contribution des adolescents au changement communautaire et à leur permettre d'acquérir les compétences dont ils auront besoin sur le marché du travail. L'UNICEF recourra à son outil de messagerie sociale phare U-Report pour recueillir des informations et les opinions des adolescents, mais aussi pour accroître la sensibilisation communautaire à l'égard du développement de la petite enfance et des changements climatiques, et ainsi insuffler un changement positif.

38. L'UNICEF contribuera à l'amélioration de l'environnement éducatif en menant des dialogues stratégiques continus avec les parties prenantes, notamment sur l'équité. L'UNICEF plaidera en faveur d'une responsabilité accrue aux échelles nationale et infranationale, ainsi qu'en faveur des engagements et allocations budgétaires pour l'éducation en tant que priorités. L'UNICEF encouragera la planification fondée sur les données probantes dans le domaine de l'éducation, notamment au moyen de la production, de la diffusion et de l'utilisation de données ventilées fiables provenant des systèmes d'information et de gestion de l'éducation, ainsi que d'enquêtes, d'évaluations et de recherches.

Chaque enfant est protégé contre la violence, l'exploitation, les abus et la négligence

39. Cette composante soutiendra les efforts nationaux visant à garantir que les enfants de moins de 5 ans reçoivent un certificat de naissance, et que les filles et les garçons, et plus particulièrement les adolescentes, sont protégés contre la violence, l'exploitation et les abus, notamment en situation de crise humanitaire.

40. Afin de permettre au Gouvernement d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies solides d'évolution sociale et de modification des comportements, l'UNICEF soutiendra la production de données probantes sur les déterminants des normes usuelles. Le soutien aux familles et aux communautés portera sur la promotion de la parentalité et de la masculinité positives par le biais d'initiatives de participation communautaire, de partenariats avec des organisations confessionnelles et de soutien par les pairs des adolescentes. L'accent sera mis sur la prévention de la violence liée au genre et de la violence sexuelle, qui touchent particulièrement les adolescentes, ainsi que sur la promotion de l'enregistrement des naissances. Un soutien psychosocial et une orientation vers des services de santé mentale seront proposés aux enfants et aux adolescents, ainsi qu'à leurs parents. L'UNICEF soutiendra les interventions associant protection de l'enfance et protection sociale, comme le fait d'associer parentalité et transferts monétaires aux familles vulnérables, en vue de lutter contre les différents déterminants de la violence et de l'exploitation.

41. L'amélioration de la disponibilité et de la qualité des services de protection, notamment pour les plus vulnérables, se fondera sur le renforcement du personnel des services sociaux, y compris des acteurs communautaires, et sur l'établissement d'un système national de gestion des cas de protection de l'enfance et d'un système national de gestion de l'information. L'UNICEF encouragera une programmation multisectorielle plus forte en vue de la prévention des violences et de la lutte contre les violences, et notamment contre la violence sexuelle et liée au genre. Pour assurer l'enregistrement de toutes les naissances, l'interopérabilité entre les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de santé sera renforcée. L'accès à un système judiciaire adapté aux enfants pour ceux qui entrent en contact avec la loi sera renforcé au moyen d'autres solutions que la détention, et au moyen de mesures de réinsertion durables.

42. L'UNICEF contribuera à renforcer le cadre juridique et normatif de la protection, en plaidant pour l'élaboration, la révision et la mise en œuvre de lois, de politiques et de procédures administratives, et en apportant une aide technique dans le domaine. L'UNICEF plaidera en faveur d'un accroissement du budget consacré à la protection de l'enfance et à l'enregistrement des faits d'état civil. Il produira des données probantes sur la prévalence des problèmes de protection de l'enfance et sur les interventions efficaces de protection de l'enfance.

Chaque enfant a accès à une protection sociale inclusive et vit à l'abri de la pauvreté

43. Cette composante contribuera aux efforts visant à accroître le nombre d'enfants et d'adolescents vulnérables qui bénéficient d'une protection sociale de bonne qualité, inclusive et réactive aux chocs, ainsi que d'autres services sociaux essentiels.

44. L'UNICEF soutiendra le renforcement du système national de protection sociale. Pour ce faire, il conviendra notamment d'établir un registre unique en passant en revue les critères cibles et en concevant un système de règlement des plaintes. L'UNICEF travaillera avec des groupes communautaires, notamment des groupes de solidarité, à la mise en place de mécanismes de prestation de services et de protection sociale, ainsi qu'au renforcement de la réactivité du système en situation d'urgence.

45. L'UNICEF renforcera les capacités du Gouvernement et produira des données probantes en temps opportun aux fins de planification, de programmation et de budgétisation. Les données probantes orienteront les politiques, l'établissement des budgets et les processus de prestation des services sociaux et de prise de décisions aux échelles nationale et infranationale. L'UNICEF soutiendra également les réformes pertinentes de gestion des finances publiques, notamment concernant la budgétisation

par programme, afin de renforcer les pratiques de budget ouvert et la décentralisation fiscale.

Efficacité du programme

46. Cette composante coordonnera les interventions multisectorielles prévues et veillera à ce que les priorités intersectorielles essentielles, comme l'évolution sociale et la modification des comportements, les changements climatiques, la résilience, l'évolution de la conception des genres et l'inclusion occupent une place prépondérante dans tous les programmes. Il s'agira également d'améliorer les résultats prévus du programme grâce à la fourniture de données, à la planification programmatique, au suivi et à l'évaluation, à la communication, au plaidoyer, aux partenariats, à la mobilisation des ressources et aux interventions.

Tableau récapitulatif du budget

<i>Composantes du programme</i>	<i>(En milliers de dollars des États-Unis)</i>		
	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	<i>Total</i>
Santé et nutrition	7 500	42 000	49 500
EAH	5 000	11 500	16 500
Éducation et compétences	7 200	37 000	44 200
Protection de l'enfance	4 800	10 400	15 200
Plaidoyer et politiques sociales	3 100	4 900	8 000
Efficacité du programme	12 000	8 700	20 700
Total	39 600	114 500	154 100

47. Le présent descriptif de programme de pays résume les contributions prévues de l'UNICEF aux résultats nationaux et constitue le principal mécanisme de reddition de comptes au Conseil d'administration concernant l'atteinte des résultats et les ressources attribuées au programme au niveau du pays. Les responsabilités et les obligations des dirigeants aux échelles nationale, régionale et du siège sont définies dans les politiques et procédures relatives aux programmes et aux interventions de l'organisation.

48. La planification et le suivi du programme seront coordonnés par le Ministère des affaires étrangères et de la coopération au développement, avec le soutien des ministères sectoriels.

49. En tant que membre de l'équipe de pays des Nations Unies, l'UNICEF dirigera le groupe sur les résultats de la réalisation 4 du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable ainsi que le groupe interorganisations sur les partenariats et la mobilisation des ressources. Il contribuera à d'autres groupes et comités, notamment au groupe consultatif sur les questions humanitaires. En tant que chef de file en matière d'éducation, d'EAH, de nutrition et de protection de l'enfance, l'UNICEF continuera de travailler avec des partenaires de développement des secteurs public et privé, notamment ses comités nationaux, tout en diversifiant sa stratégie de mobilisation des ressources. L'UNICEF sensibilisera particulièrement au sujet des enfants vulnérables et renforcera les capacités des médias, de la société civile et des enfants à plaider en faveur d'une évolution des politiques et d'une plus grande

responsabilité sociale. L'UNICEF continuera de collaborer avec la Commission nationale indépendante des droits de l'homme.

50. Les risques qui pourraient empêcher d'atteindre les objectifs du programme sont, entre autres, la marge de manœuvre budgétaire encore limitée, les capacités de gestion et de mise en œuvre inégales des différentes institutions nationales et infranationales, l'incertitude du soutien extérieur et les risques naturels. L'UNICEF en assurera le suivi et mettra en œuvre des mesures d'atténuation, notamment l'application de la politique harmonisée concernant les transferts de fonds et des missions de suivi.

Suivi, apprentissage et évaluation

51. L'UNICEF collaborera avec des organismes de recherche et avec l'Institut national de la statistique du Burundi pour mener des enquêtes régulières en vue de produire des données de bonne qualité. L'UNICEF s'attachera à renforcer le suivi en temps réel du programme et la disponibilité des données ventilées, afin de renforcer la gestion évolutive du programme.

52. L'UNICEF évaluera sa contribution aux réalisations du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable à l'occasion d'examens réguliers avec le Gouvernement et d'autres partenaires. L'UNICEF aidera le pays à préparer le prochain rapport périodique de l'État partie relatif à la mise en œuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant et de ses protocoles facultatifs.

53. Les évaluations figurant dans le plan d'évaluation chiffré seront menées afin de renforcer la responsabilité et de permettre la détermination des stratégies rentables à fort impact, aux fins d'un déploiement à grande échelle.

Annexe

Cadre de résultats et d'allocation des ressources

Programme de coopération entre le Burundi et l'UNICEF, 2024-2027

Convention relative aux droits de l'enfant : tous les articles

Objectifs de développement durable correspondants : 2, 3, 4, 5, 6, 9 et 10

Priorités nationales : Plan de développement national 2018-2027

Groupes d'objectifs associés au Plan stratégique de l'UNICEF pour 2022-2025 : 1 à 5

Réalizations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires et cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par résultat énoncé dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
<p>Réalisation 1 : D'ici à 2027, les Burundais disposent de systèmes alimentaires inclusifs et durables.</p> <p>Réalisation 4 : D'ici à 2027, les Burundais, et notamment les enfants, les jeunes, les femmes et les plus vulnérables, disposent d'un accès équitable et de qualité à des services sociaux de base adaptés à leur cycle de vie.</p>	<p>D'ici à 2027, les nouveau-nés, les enfants, les adolescents, les femmes et les communautés ont équitablement accès à des interventions à fort impact en matière de santé, de nutrition et de développement de la petite enfance, y compris en situation de crise humanitaire.</p>	<p>Proportion d'enfants de moins de 5 ans présentant un retard de croissance NR : 56 % NC : 44 %</p> <p>Proportion d'enfants âgés de 6 à 23 mois recevant un apport alimentaire minimal acceptable NR : 13,3 % NC : 25 %</p> <p>Proportion d'enfants de 0 à 11 mois ayant reçu trois doses de vaccin contre la diphtérie, le tétanos et la coqueluche (DTC)/pentavalent, à l'échelle nationale</p>	<p>Enquête sur la nutrition et la mortalité (SMART+)</p> <p>Système d'information sanitaire de district 2</p> <p>Enquêtes par grappes à indicateurs multiples (MICS) /enquêtes démographiques et de santé (EDS)</p>	<p>Les communautés sont plus à même de faire face aux défis en matière de santé et de nutrition.</p> <p>Les établissements de santé proposent un ensemble intégré d'interventions en matière de santé et de nutrition aux enfants.</p> <p>Le Gouvernement et les partenaires sont plus à même de planifier, de financer et de coordonner les interventions de santé et de nutrition.</p>	<p>Ministères concernés</p> <p>Organisation mondiale de la Santé (OMS)</p> <p>GAVI, l'Alliance du Vaccin</p> <p>Organisations de la société civile</p> <p>Secteur privé</p>	7 500	42 000	49 500

<i>Réalisations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable</i>	<i>Réalisations de l'UNICEF</i>	<i>Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)</i>	<i>Moyens de vérification</i>	<i>Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays</i>	<i>Principaux partenaires et cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par résultat énoncé dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)</i>		
						<i>RO</i>	<i>AR</i>	<i>Total</i>
Réalisation 5 : D'ici à 2027, les Burundais disposent de meilleures pratiques de gestion environnementale et des ressources naturelles, ainsi que de meilleurs systèmes de préparation et de réaction aux risques naturels et d'origine anthropique.		<p>NR : 87 % NC : 96 %</p> <p>Proportion d'enfants âgés de 0 à 59 mois souffrant de diarrhée et recevant des sels de réhydratation orale NR : 92 % NC : 95 %</p> <p>Nouveau-nés recevant des soins postnatals dans les deux jours qui suivent la naissance NR : 58.1 % NC : 79 %</p> <p>Pourcentage et nombre de femmes enceintes vivant avec le VIH et bénéficiant d'un accès à vie au traitement antirétroviral en vue de prévenir la transmission mère-enfant du VIH et pour leur propre santé NR : 86 % NC : 90 %</p>						

<i>Réalisations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable</i>	<i>Réalisations de l'UNICEF</i>	<i>Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)</i>	<i>Moyens de vérification</i>	<i>Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays</i>	<i>Principaux partenaires et cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par résultat énoncé dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)</i>		
						<i>RO</i>	<i>AR</i>	<i>Total</i>
	D'ici à 2027, les enfants et leurs familles, et plus particulièrement les plus vulnérables vivant en milieux ruraux et périurbains, ont accès à des services d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène (EAH) adéquats et abordables, y compris en situation de crise humanitaire.	<p>Pourcentage de la population ayant au moins recours à des services d'approvisionnement en eau de base NR : 58 NC : 90</p> <p>Proportion de la population ayant accès à des services d'assainissement de base NR : 46 % NC : 73 %</p>	<p>Enquête modulaire sur les conditions de vie des ménages</p> <p>Enquête sur la nutrition et la mortalité (SMART+)</p> <p>Programme commun OMS/UNICEF de suivi de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement et de l'hygiène</p>	<p>Les communautés sont en mesure de gérer les services EAH et adoptent de bonnes pratiques d'hygiène.</p> <p>Les ménages, les écoles et les établissements de santé sont plus en mesure de fournir des services EAH résilients au climat et tenant compte des questions de genre.</p> <p>Le Gouvernement et les partenaires sont mieux capables de planifier, budgétiser et suivre les interventions EAH.</p>	<p>Ministères concernés</p> <p>Banque africaine de développement</p> <p>Organisations de la société civile</p> <p>Secteur privé</p>	5 000	11 500	16 500
	D'ici à 2027, les enfants et les adolescents, et plus particulièrement les filles et les plus défavorisés, bénéficient d'un accès accru et équitable à une éducation préscolaire, une éducation de base et une éducation secondaire, ainsi qu'à des compétences transférables assurant leur transition	<p>Taux brut de scolarisation dans l'enseignement préscolaire NR : 13,4 % NC : 35 %</p> <p>Taux net de scolarisation dans l'enseignement primaire NR : 87,9 % NC : 97 %</p>	Système d'information statistique sur l'éducation	<p>Les établissements d'enseignement préscolaire, de base et secondaire sont davantage en mesure d'offrir un accès inclusif aux enfants et aux adolescents.</p> <p>Les enfants, adolescents compris, bénéficient d'un meilleur environnement d'apprentissage</p>	<p>Ministères concernés</p> <p>Organisations de la société civile</p>	7 200	37 000	44 200

<i>Réalisations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable</i>	<i>Réalisations de l'UNICEF</i>	<i>Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)</i>	<i>Moyens de vérification</i>	<i>Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays</i>	<i>Principaux partenaires et cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par résultat énoncé dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)</i>		
						<i>RO</i>	<i>AR</i>	<i>Total</i>
	efficace dans la vie adulte, y compris en situation de crise humanitaire.	Taux d'achèvement de l'enseignement primaire NR : 50 % NC : 60 %		<p>préscolaire, de base et secondaire.</p> <p>Le Gouvernement et les partenaires sont plus à même de fournir des parcours d'apprentissage souple ou des compétences transférables aux adolescents dans les écoles et hors de celles-ci.</p> <p>Le Gouvernement et les partenaires sont plus à même d'assurer le suivi des politiques et des stratégies</p>				
	D'ici à 2027, les enfants de moins de 5 ans reçoivent un certificat de naissance, et les filles et les garçons, particulièrement les adolescentes, sont progressivement protégés contre la violence, l'exploitation et les abus, notamment en situation de crise humanitaire.	Proportion d'enfants de moins de 5 ans dont la naissance a été enregistrée et disposant d'un certificat de naissance NR : 66 % NC : 75 %	MICS/EDS Rapports de suivi	Les enfants, les familles et les communautés s'attachent à faire évoluer les normes sociales et de genre, et adoptent des pratiques positives visant à protéger les enfants de la violence, des abus et de l'exploitation.	Ministères concernés Commission nationale indépendante des droits de l'homme Organisations de la société civile	4 800	10 400	15 200

Réalizations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires et cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par résultat énoncé dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
		Nombre d'enfants victimes de violence, d'exploitation, d'abus et de négligence ayant eu accès à des services sanitaires, sociaux ou judiciaires/chargés de l'application de la loi, NR : 2 579 NC : 12 800		Les acteurs institutionnels et communautaires de la protection de l'enfance sont plus en mesure de fournir des services inclusifs et de qualité d'enregistrement des faits d'état civil, de justice réparatrice, de prévention et de lutte contre la violence et l'exploitation. Le Gouvernement et les partenaires sont plus à même de renforcer le cadre juridique et politique, et d'instaurer un environnement favorable à la protection de l'enfance.				
Réalisation 2 : D'ici à 2027, les Burundais, et plus particulièrement les plus vulnérables, bénéficient d'un système de gouvernance renforcé et d'une économie plus	D'ici à 2027, les enfants et leurs familles ont accès à une protection sociale de qualité, inclusive et réactive aux chocs qui réduit la pauvreté sous toutes ses formes.	Part d'enfants vivant en situation de pauvreté multidimensionnelle NR : 64 % NC : 58 % Nombres de ménages bénéficiant de transferts	Analyse du chevauchement des privations multiples	Le Gouvernement et les partenaires sont plus à même de mobiliser des ressources et de les allouer équitablement. Le Gouvernement et les partenaires sont plus à même d'élargir les	Ministères concernés Parlement Cour des comptes Institut national de la	3 100	4 900	8 000

<i>Réalisations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable</i>	<i>Réalisations de l'UNICEF</i>	<i>Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)</i>	<i>Moyens de vérification</i>	<i>Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays</i>	<i>Principaux partenaires et cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par résultat énoncé dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)</i>		
						<i>RO</i>	<i>AR</i>	<i>Total</i>
<p>diversifiée et plus inclusive, notamment par le biais de l'intégration régionale.</p> <p>Réalisation 3 : D'ici à 2027, les Burundais de chaque groupe d'âge, et notamment les plus vulnérables, recourent à un système de protection sociale adaptée.</p>		<p>monétaires par le biais de programmes soutenus par l'UNICEF NR : 56 090 NC : 145 000</p> <p>Proportion des dépenses publiques totales affectée aux services essentiels (éducation, santé et protection sociale) NR : 48 % NC : 51 %</p>		programmes de protection sociale centrés sur les enfants et réactifs aux chocs.	<p>statistique du Burundi</p> <p>Organisations de la société civile</p>			
	Le programme de pays est coordonné et géré efficacement.		Suivi du programme	<p>Mise en œuvre et coordination efficace des programmes multisectoriels, intégration des personnes handicapées et prise en compte des questions de genre</p> <p>Appui opérationnel</p> <p>Données de qualité et opportunes</p> <p>Planification et suivi du programme</p> <p>Changement social et comportemental</p>		12 000	8 700	20 700

<i>Réalisations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable</i>	<i>Réalisations de l'UNICEF</i>	<i>Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)</i>	<i>Moyens de vérification</i>	<i>Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays</i>	<i>Principaux partenaires et cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par résultat énoncé dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)</i>		
						<i>RO</i>	<i>AR</i>	<i>Total</i>
				Changements climatiques et résilience Évaluation du programme Communication, plaidoyer, partenariats et mobilisation des ressources				
Montant total des ressources						39 600	114 500	154 100